

## Fiche d'information sur la formation des juges de nomination fédérale

Février 2020

- Les Canadiens et Canadiennes s'attendent non seulement à ce que leurs juges connaissent le droit, mais aussi à ce qu'ils fassent preuve d'empathie et qu'ils reconnaissent et remettent en question les biais personnels qu'ils ont pu avoir dans le passé et qui pourraient les empêcher d'agir avec équité.
- À cette fin, le Conseil canadien de la magistrature s'assure que les juges continuent de bénéficier d'activités de formation efficaces et de haute qualité sur une base continue.
- Depuis les années 1990, le Conseil canadien de la magistrature exige que la formation sur le contexte social fasse partie de tous ses programmes fondamentaux afin de s'assurer que les juges – en particulier les juges nouvellement nommés – soient conscients des défis auxquels sont confrontés les groupes vulnérables de notre société.
- De janvier 2014 à décembre 2019, l'Institut national de la magistrature a offert 41 formations sur le droit en matière d'agression sexuelle, les compétences nécessaires pour mener un procès pour agression sexuelle et le contexte lié aux témoins dans les affaires d'agression sexuelle. Certaines formations étaient des programmes de plusieurs jours alors que d'autres d'entre elles faisaient partie d'un programme plus vaste. De plus, 15 autres formations portaient sur des questions connexes telles que la violence familiale, la traite des personnes, les droits des victimes et les approches tenant compte des traumatismes.
- À partir de 2018, les juges siégeant au cours de leur 2<sup>e</sup> année jusqu'à leur 5<sup>e</sup> année devraient suivre un programme de 5 jours sur le droit, les compétences et le contexte social relatif aux affaires d'agression sexuelle. En 2019 et en 2020, 60 juges de nomination fédérale partout à travers le pays ont suivi cette formation. Cette formation est offerte chaque année.
- Les séminaires de formation pour les nouveaux juges comportent des séances sur l'éthique, l'impartialité, le droit pénal (y compris la loi sur l'agression sexuelle),

les procès civils, la rédaction des jugements, la gestion de la salle d'audience, l'invalidité dans la salle d'audience, la Charte, les techniques de communication pour les jugements rendus oralement, le droit de la famille, les recours et la preuve, ceci dans un cadre de sensibilisation au contexte social, tel qu'il est imposé par le Conseil canadien de la magistrature depuis 2004.

- Après avoir assisté aux cours de formation pour les nouveaux juges, ces derniers sont tenus de consacrer au moins 10 jours par an à des cours de formation.